



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-97686>

Département(s) de publication : **57, 70, 88**

Annonce n° **25-97686**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Plateforme Commissariat Est

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 11000201100044

Ville : Metz

Code postal : 57044

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 57, 70, 88

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Identifiant interne de la consultation : DAF_2025_000046

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : PFC EST / BUREAU ACHATS / SECTION ACHATS 3

Adresse mail du contact : pfc-est.resp-pil-prog.fct@intradef.gouv.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 357840734

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Se référer à l'article 5 du R.C
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Se référer à l'article 5 du R.C
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Se référer à l'article 5 du R.C

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 01/10/2025 à 15:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Organisme d'État

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération Critère : PRIX pondéré à 70% Critère : ENVIRONNEMENTAL pondéré à 30 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Déneigement du Fort de Servance et de ses voies d'accès et de l'entretien du véhicule mis à disposition par le ministère des armées au profit du Groupement de Soutien Commissariat (GSC) d'ÉPINAL - LUXEUIL

Code CPV principal - Descripteur principal : 90620000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Déneigement du Fort de Servance et de ses voies d'accès et de l'entretien du véhicule mis à disposition par le ministère des armées au profit du Groupement de Soutien Commissariat (GSC) d'ÉPINAL - LUXEUIL

Lieu principal d'exécution du marché : Le Thillot 88160

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite du site dont les modalités sont décrites à l'article 4.5 du RC est obligatoire.

Autres informations complémentaires : Le DCE est téléchargeable sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La transmission des plis électroniques est obligatoire, elle s'effectue à partir de ce site. Informations relatives aux délais de recours: Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - référé précontractuel (article L. 551-1 du Code de Justice Administrative (CJA)), la requête devant être introduite avant la conclusion du contrat ; - recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R. 421-1 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours ; -référé contractuel (article L. 551-13 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat) ; - recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n° 291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché ; - recours indemnitaire (article R. 421-1 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/09/2025